

FORMATION CONTINUE CAEP MNS		CERTIFICAT D'APTITUDE A L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE MAÎTRE-NAGEUR SAUVETEUR SESSIONS ALSACE	
<p><b>La formation</b></p> <p><b>Taux de satisfaction : 88,15 %</b> (Données 2024)</p> <p><b>Lieu : Piscine de l'Illberg et CSRA -MULHOUSE</b> <b>1<sup>ère</sup> session :</b> 16, 17 et 18 février 2026</p> <p><b>Lieu : Piscine d'OTTMARSHEIM-M2A</b> <b>2<sup>ème</sup> session :</b> 18, 19 et 20 mai 2026</p> <p><b>Lieu : Piscine de la KIBITZENAU - STRASBOURG</b> <b>3<sup>ème</sup> session :</b> 01, 02 et 03 juin 2026</p> <p><b>Lieu : Piscine de MARCKOLSHEIM</b> <b>4<sup>ème</sup> session :</b> 20, 21 et 22 octobre 2026</p> <p><b>Lieu : Piscine de la KIBITZENAU - STRASBOURG</b> <b>5<sup>ème</sup> session :</b> 4, 5 et 6 novembre 2026</p> <p><b>Lieu : Piscine de MUTZIG</b> <b>6<sup>ème</sup> session :</b> 2, 3 et 4 décembre 2026</p> <p><b>Volume horaire :</b> 21 heures (3x7h00)</p> <p><b>Effectif :</b> 24 places par session</p> <p><b>Tarif</b> 200,00 €</p>	<p><b>Objectif</b> Obtention du Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de MNS (CAEP MNS).</p> <p>L'apprenant doit être capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ de s'adapter à l'évolution technique, pédagogique et réglementaire du secteur des activités de la natation.</li> <li>→ de maintenir sa capacité à agir / réagir de manière pertinente dans une situation d'accident en milieu aquatique ou dans son environnement proche selon un contexte donné.</li> </ul> <p><b>Programme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Positionnement préalable du candidat :</b> Etude du contexte d'activité professionnel, Vérification de la conformité des prérequis réglementant l'accès à la formation, Etude des modalités de financement.</li> <li>→ <b>Evolution de l'environnement professionnel :</b> Enseignement et animation des activités aquatiques, évolution en matière de sécurité, cadre réglementaire d'exercice.</li> <li>→ <b>Procédures de secours :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en œuvre de techniques et de matériels spécifiques prenant en compte les évolutions nouvelles.</li> <li>- compréhension des stratégies à mettre en place pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les comportements à risques.</li> <li>- présentation de cas concrets permettant d'appréhender l'intervention en cas d'incident ou d'accident lié à la sécurité du milieu.</li> <li>- comportement à adopter et gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident.</li> </ul> </li> <li>→ <b>Epreuves physiques (entraînement et évaluation)</b></li> </ul> <p><b>Moyens et méthodes pédagogiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Séances de formation en salle, études de cas concrets, mises en situation pratique.</li> <li>→ Moyens techniques : piscines du territoire Alsacien.</li> <li>→ Equipement et matériel de secourisme de la FNMNS.</li> <li>→ Encadrement : personnels techniques et pédagogiques habilités.</li> <li>→ Sapeurs-Pompiers, Médecin SAMU, Fédération Française de Natation, Fédération Nationale MNS.</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation en application de l'arrêté du 20 janvier 2022</b></p> <p><b>Epreuve N°1 :</b> Epreuve en nage ventrale, avec palmes, effectuée en continu, sur une distance de 300 mètres.</p> <p><b>Epreuve n°2 :</b> a) parcours de sauvetage simulant une intervention sur une noyade comprenant : le déclenchement des secours, une recherche de victime, la récupération de la victime, le dégagement puis le remorquage de la victime, la sortie d'eau de la victime, le bilan et la mise en sécurité de la victime, b) ce parcours est suivi d'un entretien.</p>	<p><b>Les conditions d'inscription</b></p> <p><b>L'inscription en ligne est obligatoire.</b> Celle-ci n'est plus accessible lorsqu'une session est complète. <a href="http://www.creps-strasbourg.fr">www.creps-strasbourg.fr</a></p> <p><b>L'inscription définitive est conditionnée par la transmission de l'intégralité des pièces sur l'Espace Stagiaire, et la garantie de paiement : versement effectué ou convention validée.</b></p> <p><b>Une convocation sera adressée aux candidats faisant état d'un dossier complet et recevable.</b></p>	<p><b>Public concerné</b> Être titulaire d'un diplôme conférant le titre de MNS.</p> <p><b>Prérequis</b> Bonne préparation physique. Un certificat médical type (téléchargeable sur le site internet) portant la mention obligatoire de «<b>non contre-indication à l'exercice de la profession de MNS</b> (datant de <b>moins de 3 mois</b> à la clôture de l'inscription). La photocopie de l'attestation de formation continue annuelle (année 2024 ou 2025) du PSE1 ou PSE2 ou son équivalent.</p> <p><b>Financements</b> Employeur, AFDAS, FNE, CPF et autofinancement.</p>
<p><b>L'organisation</b></p> <p><b>Impératif :</b> Apporter short, t-shirt, palmes, masque et tuba personnels pour la réalisation des épreuves.</p>	<p><b>Organisateur</b> CREPS de Strasbourg - Département Formation 4, allée du Sommerhof - CS 65007 - 67035 Strasbourg Cedex 02 Tél : 03 88 10 47 70 - Mail : <a href="mailto:formation@creps-strasbourg.sports.gouv.fr">formation@creps-strasbourg.sports.gouv.fr</a> <a href="http://www.creps-strasbourg.sports.gouv.fr">www.creps-strasbourg.sports.gouv.fr</a></p> <p><b>Responsables de la formation</b> Sébastien MARI, Professeur de Sport au CREPS de Strasbourg Hélène NOËL, Coordinatrice Filière Natation et Secourisme au CREPS de Strasbourg</p>		

